



SAINT CYBARDEAUX INFORMATIONS



Randonnée patrimoine du 10 mars

MARS - AVRIL 2024

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDUS

Séance du Conseil Municipal du 14 décembre 2023

Une fois la séance ouverte, Mr le Maire informe le conseil qu'une modification sera faite dans l'ordre du jour car nous devons prendre une délibération pour le bois vendu par la commune. Cette modification sera placée juste après le premier point : « approbation du procès-verbal du 2 novembre 2023 ».

1 - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 2 novembre 2023

Le dernier procès-verbal de la séance du 2 novembre 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents, mais une rectification est demandée dans les questions diverses sur le point travaux sur la Nouère : date non indiquée ; il faudrait rajouter « travaux débutés mi-octobre et interrompus suite à la pluie ».

2 – Délibération pour la vente du bois

Monsieur le Maire informe le conseil que les 17m³ de bois ont été vendus pour 400 €. Pour pouvoir émettre le titre à la trésorerie il nous faut délibérer afin d'autoriser M. le Maire à signer tous documents concernant cette vente.

3 – Prime pouvoir d'achat exceptionnelle

Monsieur le Maire présente un décret gouvernemental du 31 octobre 2023 concernant une prime « pouvoir d'achat exceptionnelle ». Pour pouvoir bénéficier de cette mesure l'agent doit avoir été recruté ou nommé antérieurement au 1^{er} janvier 2022, être employé et rémunéré au 30 juin 2023, avoir une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 € pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Le versement n'est pas obligatoire et le montant libre.

Après avoir eu les informations suivantes :

Le Conseil Municipal, délibère à la majorité des membres présents, et décide :

- D'attribuer un montant de 400 € aux agents éligibles travaillant 27h et 35h, et 300 € aux agents éligibles travaillant à 17h30.
- Autorise le Maire à signer tous documents concernant cette délibération.

Elle sera versée en une seule fois en début d'année 2024.

4 – Subvention coopérative scolaire pour le bus

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention de 2 000 € à la coopérative scolaire pour financer les déplacements des sorties scolaires. Une réévaluation sera faite au moment du budget 2024.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- D'attribuer 2 000 € sur 2023 à la coopérative scolaire.
- Autorise M. le Maire à signer tous documents concernant cette demande.

5 – Délibération RIFSEEP

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) sous forme de prime mensuelle (IFSE) ainsi qu'une prime annuelle (CIA).

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, propose de convoquer une commission finance afin d'établir les montants envisagés, pour validation lors du conseil de septembre 2024, pour une mise en place fin 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable.

6 – Contrat des agents technique

M. le Maire informe le Conseil que les contrats des deux agents techniques arrivent à leur terme,

- un pour 35h / semaine arrive à échéance début janvier 2024,

- l'autre pour 17h30 / semaine se termine fin décembre 2023 :

Pour l'agent à 35 h une demande de stagiairisation est proposée.

Pour l'agent à 17h30 un contrat CDD de 6 mois est soumis au conseil municipal. Une convention avec le SDIS sera

établie pour libérer cet agent en cas de renfort absolu.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents en relation avec les contrats.

7 – Renouvellement contrat Super U pour occupation du domaine public

Monsieur le Maire informe le Conseil que nous devons renouveler le contrat avec Super U pour l'occupation du domaine public d'un montant actuel de 320 €. Le Conseil demande de porter ce montant à 350 € par an.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal est favorable à cette proposition.

8 – Renouvellement contrat dératissage TED16

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que comme l'année dernière nous devons renouveler le contrat dératissage avec TED16.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Maire à signer tout document concernant ce contrat.

9 – Participation pour Certificat Urbanisme

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'une demande de certificat d'urbanisme est en cours sur la commune. Une participation de la commune est demandée par le SDEG16. Cette participation s'élève à 1 100 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents approuve cette participation.

10- Subvention pour enseignement supérieur

M. le Maire informe que la MFR de JARNAC et l'INSTITUT DE RICHEMONT demandent une subvention pour des élèves de la commune scolarisés dans leur établissement.

Après en avoir discuté et délibéré le Conseil décide d'attribuer 40 € par enfant.

Soit 120 € pour la MFR et 40 € pour l'INSTITUT DE RICHEMONT.

Questions diverses

- ❖ **Cérémonie du maire** : Date retenue le samedi 6 janvier 2024 à 11h00 à la salle polyvalente.
- ❖ **Pose des guirlandes** : Samedi 16 décembre à 8h30 à la mairie.
- ❖ **Départ agent** : il est proposé par le Conseil une carte cadeaux de 100 € et un apéritif avant le prochain Conseil Municipal.
- ❖ **Poubelle dans la commune** : certains conseillers et adjoints proposent de retirer les poubelles afin d'éviter les dépôts sauvages.
Une question est posée : ou devons-nous mettre les cendres car les sacs transparents en contenant ne sont pas ramassés. La question sera posée au service déchets ménager de la CDC de Rouillac.
- ❖ **Bac compost** : il n'y aura pas de compostage collectif sur la commune.
- ❖ **Aménagement du carrefour du stade** : ce carrefour est dangereux avec un trafic important, il serait bien de réfléchir à une éventuelle modification pour réduire la dangerosité. M. le maire dit qu'un courrier a été adressé au Département dans ce sens, et reste sans réponse. Il est proposé de relancer le département afin d'obtenir une réponse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

En mairie, le 15/12/2023

Le Maire, Francis ROY

Séance du Conseil Municipal du 22 février 2024

Approbation du PV du 14 décembre

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 14 décembre 2023. Pas de question ni de remarque.

Créance éteinte

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que comme chaque année certaines créances éteintes demeurent irrécouvrables, même après plusieurs procédures de recouvrement.

On constate l'extinction de ces créances, définitivement effacées, consécutivement à la liquidation judiciaire de fournisseurs ou de sociétés titulaires de marchés publics. Ces créances sont annulées par décision judiciaire (clôture insuffisante d'actif, règlement judiciaire, surendettement décision d'effacement de dette).

Pour ces créances éteintes, la commune et la trésorerie ne pourront plus intenter d'action de recouvrement.

Cette année nous avons une créance de 204.85 €.

Zone d'Accélération des énergies renouvelables

Le Maire expose au Conseil Municipal le projet relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables dite loi APER, visant à accélérer et simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergie et à répondre à l'enjeu de l'acceptabilité locale.

Vu la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, et particulièrement son article 15 codifié à l'article L141-5-3 du code de l'énergie.

Une délibération doit être prise.

Compte tenu de ces éléments, le rapporteur expose :

- **pour l'éolien : non**
- **pour le solaire thermique : non**
- **pour le solaire photovoltaïque sur bâtiment : oui**
- **pour le solaire photovoltaïque au sol : oui**
- **pour méthanisation : non**
- **pour l'hydroélectricité : non**
- **pour la géothermie : oui**

La commune ne souhaite pas proposer de ZAE nR sur sa commune.

Devis et convention transport scolaire

M. TRUFFANDIER quitte la salle

Le Maire expose au Conseil Municipal le devis et la convention pour le transport scolaire pour l'année 2024. Le devis pour cette prestation est de 4170 €. Une convention est également établie afin que toutes les informations nécessaires soient inscrites entre les deux parties. Nous demandons au prestataire de nous fournir un devis pour l'année 2025 en novembre 2024 afin que celui-ci soit étudié courant décembre.

Après avoir eu les informations et les explications le conseil accepte le devis et la convention.

Bâtiments

L'adjoint aux bâtiments expose au conseil les divers travaux qui seraient à envisager et qui seront débattus avec la commission bâtiment :

- Fermeture de la place du docteur AMIAUD : Une partie de cette place a pour fonction aire de détente (terrain de basket et de pétanque), cependant des véhicules s'y garent. Il est avancé la possibilité de fermer une partie avec des barrières (style ranch en bois) pour éviter cela.
- Logement 9 rue des Ecoles : Après le départ de notre locataire fin janvier, il serait souhaitable d'en profiter pour le rénover. Un remaniement et une mise aux normes semblerait nécessaire. Le garage de ce logement pourrait être utilisé pour du stockage de matériel. Nous devons effectuer des devis pour une mise aux normes et remaniement du logement. Voir également pour que le garage de ce logement ait une autre utilité ; lancer une étude pour le transformer en salle de rangement pour le matériel de la salle polyvalente.
- Portail de l'école : Le portail du côté des CM est à refaire car il n'est plus fonctionnel. Il faudrait une ouverture à distance avec un système de gâche électrique et interphone. Ce portail serait un deux tiers/ un tiers pour une hauteur de 1,80 mètre. Les agents se proposent de le fabriquer. Cela sera à étudier en terme de coût et de temps de travail dédié. Un devis comparatif extérieur a été demandé par le conseil.
- Logement à la location dans le même bâtiment que la Mairie : Une visite annuelle comme prévue dans le contrat de location a été faite par l'adjoint aux bâtiments et Monsieur le maire. Après plusieurs constats, un courrier a été envoyé au locataire mentionnant les points négatifs et positifs. Les réparations nécessaires seront faites en temps utile.

PLUi

Mr le maire expose au Conseil qu'un rendez-vous aura lieu le 21/02/2024 de 8h30 à 10h00 en mairie avec le bureau d'études et la communauté de communes. Cette rencontre aura pour but de discuter des zones et des points à mettre en place comme par exemple les changements de destinations de certains batiments, le patrimoine, les distilleries, les espaces protégés ... etc. Un retour sera fait lors du prochain conseil.

Ecimage des sapins

Monsieur le Maire propose au conseil que les sapins du cimetière à proximité du monument aux morts soient élagués. Cela sera à voir avec les agents techniques.

Remerciements des agents

Monsieur le Maire informe le Conseil que les agents remercient la collectivité pour la prime pouvoir d'achat octroyée en début d'année.

Questions diverses

1. Nouvelle association :

Monsieur le Maire informe qu'une nouvelle association voit le jour sur la commune « ensemble en fête ».

2. Conseil des écoles :

Monsieur le 4^{ème} adjoint chargé des écoles informe le conseil des demandes faites par l'école lors de la dernière réunion de conseil en date du 15 février 2024. Liste des demandes : - la climatisation dans la classe des CE et CM, - l'aménagement de la cour, - la sonnette et le portail (plan Vigipirate), - vidéo projecteur pour la classe maternelle. Voir avec ATD16 pour les câbles informatiques. Les fenêtres du préfabriqué qui sont en simple vitrage. Prise et sonnette pour le préfabriqué, - extincteur pour la classe maternelle. Rendre le fil de terre inaccessible au niveau de la porte d'entrée de la classe maternelle. Prévoir une boîte à livres. Certaines demandes seront traitées rapidement et les autres seront débattues.

3. Salle polyvalente :

Certaines lames du plancher sont à changer. Un devis est en cours.

4. Facebook :

Une commission communication est prévue le 21 février 2024 à 18h00 pour définir l'utilisation et les publications qui pourront être faites sur le compte Facebook de la collectivité.

5. Achats divers :

Plusieurs demandes d'achats sont souhaitées : une sonnette pour la porte de la poste ; un « karcher » pour les vitres de l'école ; une étagère de stockage dans l'arrière cuisine ; un ordinateur portable et un vidéo projecteur pour la mairie. Certains achats sont à faire sans demande de devis. L'ordinateur et le vidéo projecteur seront en attente de devis.

6. Marianne :

Monsieur le maire informe le conseil qu'une administrée se propose de nous faire une proposition de vente pour une Marianne à la réplique de celle du Louvre pour un prix de 1000 €. Le conseil n'est pas favorable à cette demande.

7. Lot de matériel cantine :

Monsieur le maire signale que nous aurions peut-être un acheteur pour le matériel cantine qui reste : éplucheuse à pomme de terre, feux vifs et un mixeur plongeant. Il faut définir un prix pour cette vente. Le conseil propose un lot pour un montant de 1300 € hors taxe.

Séance du Conseil Municipal du 03 avril 2024

Délibération fongibilité de crédits budgétaires.

Suite à la nomenclature comptable M57 donnant la faculté au Conseil Municipal de déléguer au Maire ou à l'Adjoint au Maire délégué la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres à l'exclusion des dépenses du personnel et dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections sans prendre de décisions modificatives. Le Maire informera le Conseil Municipal de ces mouvements de crédits lors de la séance la plus proche.

Voté à l'unanimité des membres présents.

Approbation des comptes de gestions Budget Principal, Budget Annexe transport scolaire, Budget Annexe Photovoltaïque St Cybardeaux.

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et des recettes de chaque Budget relative à l'exercice 2023 a été réalisée par le receveur. Les comptes de gestion établis par ce dernier sont conformes aux comptes administratifs 2023.

Voté à l'unanimité des membres présents.

Approbation des comptes administratifs Budget Principal, Budget Annexe transport scolaire, Budget Annexe Photovoltaïque St Cybardeaux

Monsieur le Maire ayant quitté la séance du Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M. Joël COBERAC.

Budget Annexe Transport scolaire :

Ø Fonctionnement :

| | | |
|------------------------------------|--------------|----------------------|
| Recettes 2023 | : 7 189.14 € | |
| Dépenses 2023 | : 5 096.22 € | |
| Résultat de l'exercice 2023 | | 2 092.92 € |
| Excédent de l'exercice 2022 | : 8 637.80 € | |
| Résultat de clôture 2023 | | : 10 730.72 € |

Ø Investissement :

| | | |
|------------------------------------|---------------|---------------------|
| Recettes 2023 | : 2 595.50 € | |
| Dépenses 2023 | : 0 € | |
| Résultat de l'exercice 2023 | | : 2 595.50 € |
| Excédent de l'exercice 2022 | : -2 595.50 € | |
| Résultat de clôture 2023 | | : 2 595.50 € |

Votant : 11 - pour 10 ; abstention 1

Budget Principal :

Ø Fonctionnement :

| | | |
|------------------------------------|----------------|-----------------------|
| Recettes 2023 | : 583 868.26 € | |
| Dépenses 2023 | : 500 118.03 € | |
| Résultat de l'exercice 2023 | | : 83 750.23 € |
| Excédent de l'exercice 2022 | : 160 657.68 € | |
| Résultat de clôture 2023 | | : 244 407.91 € |

Ø Investissement :

| | | |
|------------------------------------|----------------|------------------------|
| Recettes 2023 | : 41 923.16 € | |
| Dépenses 2023 | : 173 669.29 € | |
| Résultat de l'exercice 2023 | | : -131 746.13 € |
| Excédent de l'exercice 2022 | : 151 468.43 € | |
| Résultat de clôture 2023 | | : 19 722.30 € |

Voté à l'unanimité des membres présents.

Budget Annexe Photovoltaïque St Cybardeaux

Ø Fonctionnement :

| | | |
|------------------------------------|---------------|----------------------|
| Recettes 2023 | : 0 € | |
| Dépenses 2023 | : 1 200.67 € | |
| Résultat de l'exercice 2023 | | : -1 200.67 € |
| Excédent de l'exercice 2022 | : 0 € | |
| Solde d'exécution | : -1 200.67 € | |
| Résultat de clôture 2023 | | : -1 200.67 € |

Ø Investissement :

| | | |
|------------------------------------|---------------|----------------------|
| Recettes 2023 | : 17 363.92 € | |
| Dépenses 2023 | : 0 € | |
| Résultat de l'exercice 2023 | | : 17 363.92 € |
| Excédent de l'exercice 2022 | : 0 € | |
| Résultat de clôture 2023 | | 17 363.92 € |
| Solde reste à réaliser 2023 | : 0 € | |

Votants : 11 – Pour : 10 ; Abstention : 1

Affectation des résultats Budget Principal, Budget Annexe transport scolaire, Budget Annexe Photovoltaïque St Cybardeaux.

Budget Annexe Transport Scolaire

- Un excédent de fonctionnement de 10 730.72 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

- Résultat de Fonctionnement :

| | |
|----------------------------|------------|
| Résultat de l'exercice | 2595.50 € |
| Résultat antérieur reporté | 8 637.80 € |
| Résultat affecté | 10730.72 € |

- Résultat d'investissement :

| | |
|----------------------------|------------|
| Résultat de l'exercice | 2 595.50 € |
| Résultat antérieur reporté | 0 € |

| | |
|-------------------------------|------------|
| Solde d'exécution cumulé D001 | 2 595.50 € |
| Solde des restes à réaliser | 0.00 € |
| Besoin de financement | 2 595.50 € |

Affectation en réserve au compte 1068 en investissement 0 €

Report en fonctionnement R002 10 730.72 €

- ☒ En dépense d'investissement au compte 001 : 2 595.50 €
- ☒ En recette d'investissement au compte 1068 : 0 €
- ☒ En report Fonctionnement en recette au compte 002 : 10 730.72 €

- **AUTORISE** l'inscription de ces montants au budget annexe Transport Scolaire 2024

Votant : 12 - pour 11 ; abstention 1

Budget Principal

- Un excédent de fonctionnement de **244 407.91 €**

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

- Résultat de Fonctionnement :

| | |
|----------------------------|---------------------|
| Résultat de l'exercice | 83 750.23 € |
| Résultat antérieur reporté | 151 468.43 € |
| Résultat affecté | 244 407.91 € |

- Résultat d'investissement :

| | |
|----------------------------|----------------|
| Résultat de l'exercice | - 131 746.13 € |
| Résultat antérieur reporté | 151 468.43 € |

| | |
|-------------------------------|-------------|
| Solde d'exécution cumulé D001 | 19 722.30 € |
| Solde des restes à réaliser | 0€ |

Besoin de financement 0 €

Affectation en réserve au compte 1068 en investissement 80 000.00 €

Report en fonctionnement R002 164 407.91€

Du budget principal

- **AFFECTE**

- ☒ En recette d'investissement au compte 001 : 19 722.30 €
- ☒ En recette d'investissement au compte 1068 : 80 000.00 €
- ☒ En report Fonctionnement en recette au compte 002 : 164 407.91 €

AUTORISE l'inscription de ces montants au budget Principal 2024

Voté à l'unanimité des membres présents.

Budget Annexe Photovoltaïque St Cybardeaux

- Un excédent de fonctionnement de **0 €**

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

- Résultat de Fonctionnement :

| | |
|----------------------------|--------------------|
| Résultat de l'exercice | -1 200.67 € |
| Résultat antérieur reporté | 0 € |
| Résultat affecté | -1 200.67 € |

- Résultat d'investissement :

| | |
|-------------------------------|-------------|
| Résultat de l'exercice | 17 363.92 € |
| Résultat antérieur reporté | 0 € |
| Solde d'exécution cumulé D001 | 17 363.92 € |
| Solde des restes à réaliser | 0 € |

| | |
|---------------------------------------------------------|-----|
| Besoin de financement | 0 € |
| Affectation en réserve au compte 1068 en investissement | 0 € |
| Report en fonctionnement R002 Du budget principal | 0 € |

- **AFFECTE**

| | |
|-------------------------------------------------------|--------|
| ☒ En dépense d'investissement au compte 001 : | 0.00€ |
| ☒ En recette d'investissement au compte 1068 : | 0.00 € |
| ☒ En report Fonctionnement en recette au compte 002 : | 0.00 € |

AUTORISE l'inscription de ces montants au budget Annexe photovoltaïque St Cybardeaux 2024

Votant : 12 - pour 11 ; abstention 1

Vote de taux d'imposition

Pour 2024, M. le Maire propose au conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition des Taxes sur le foncier Bâti et sur le non Bâti et en ce qui concerne le Taxe d'habitation résidence secondaire (TH)

| | |
|----------------------------|-----------|
| Ø Taxe S/ foncier Bâti | : 44.33 % |
| Ø Taxe S/ foncier Non Bâti | : 46.58 % |
| Ø Taxe d'habitation | : 9.79 % |

Il est demandé au conseil Municipal de se prononcer sur les taux d'imposition proposé ci-dessus.

Voté à l'unanimité des membres présents.

Vote des budgets Budget Principal, Budget Annexe transport scolaire, Budget Annexe Photovoltaïque St Cybardeaux.

- **Approuve le Budget annexe transport scolaire comme suit :**

Au niveau du chapitre en Fonctionnement :

| | |
|---------|----------------------|
| Dépense | : 12 762.72 € |
| Recette | : 12 762.72 € |

Au niveau du chapitre et de l'opération en investissement :

| | |
|---------|---------------------|
| Dépense | : 7 159.44 € |
| Recette | : 7 159.44 € |

Votant : 12 - pour 11 ; abstention 1

- **Approuve le Budget Principal comme suit :**

Au niveau du chapitre en Fonctionnement :

| | |
|---------|-----------------------|
| Dépense | : 651 208.54 € |
| Recette | : 704 402.19 € |

Budget voté en déséquilibre excédentaire de **53 121.65 €**

Au niveau du chapitre et de l'opération en investissement :

| | |
|---------|-----------------------|
| Dépense | : 328 281.00 € |
| Recette | : 328 281.00 € |

Voté à l'unanimité des membres présents.

- **Approuve le Budget annexe photovoltaïque St Cybardeaux comme suit :**

Au niveau du chapitre en Fonctionnement :

Dépense : **2 705.00 €**

Recette : **2 705.00 €**

Au niveau du chapitre et de l'opération en investissement :

Dépense : **78 819.68 €**

Recette : **78 819.68 €**

Votant : 12 - pour 11 ; abstention 1.

COMMUNIQUES MAIRIE

**Ouverture du secrétariat de mairie au public
du mardi au vendredi de 14h à 17h30
209 rue des Ecoles -Le Bourg- 16 170 SAINT-CYBARDEAUX
Tél : 05.45.21.75.08 - Nouveau mail : mairie@stcybardeaux.fr**

Site Internet : <https://stcybardeaux.fr>

Informations locales : Télécharger l'application **Intramuros sur Tel. Portable**

◀ **MODIFICATION TEMPORAIRE D'OUVERTURE AU PUBLIC :**

- SECRETARIAT MAIRIE :

La mairie sera fermée :

le mardi 23 Avril 2024,

le vendredi 10 mai 2024, le vendredi 24 mai 2024

En cas d'urgence : tel : 06-15-26-38-83

-

- AGENCE POSTALE :

L'agence postale sera fermée :

le mardi 23 Avril 2024,

le vendredi 10 mai, le samedi 11 mai, le vendredi 24 mai 2024

le samedi 01 juin 2024

Tel : 05-45-96-55-48

◀ **OUTILS DE COMMUNICATION NUMERIQUES :**

Facebook (Meta) : [Mairie Saint-Cybardeaux](#)

Un nouvel outil de communication est dorénavant accessible.

Il s'agit d'une page « Facebook » consacrée uniquement à la diffusion d'informations officielles de la mairie.

Après un délai de réflexion, la page de la commune va pouvoir être alimentée normalement pour vous permettre de vous tenir informés des actualités de la municipalité de manière plus rapide.

A ce jour 51 personnes suivent cette page.



Cet outil vient en supplément de :

Site internet : stcybardeaux.fr

En attendant sa nouvelle forme, il est encore actualisé régulièrement et notamment avec « St Cybardeaux Informations », diverses animations, les menus restaurant scolaire, etc. Si vous ne souhaitez plus recevoir le journal en version papier (ou l'inverse) faites le nous savoir par le secrétariat de la mairie.

Intramuros : [Saint-Cybardeaux](#)

Cette application est plus particulièrement consacrée à informer des événements associatifs de la commune et des alentours, ainsi que de quelques informations de la municipalité comme par exemple les tarifs cantine et transport. On y trouve également des communiqués de la Communauté de Communes.

← **AVIS DE RECRUTEMENT :**

Pour assurer des remplacements ponctuels à l'Agence Postale, la municipalité recherche une personne disponible, discrète et ayant le sens de l'accueil du public, formée ou à former à la gestion de l'Agence Postale. Envoyer vos demandes de candidature à la mairie.

← **DON DE BROYAT DE BOIS :**

La municipalité propose gracieusement à ses administrés du **broyat de bois** (broyé cette année) à prendre sur place.

Priorité sera donnée aux administrés.

Pour tous renseignements complémentaires, merci de s'adresser en mairie.

VIE COMMUNALE

← **REPAS DE VILLAGE :**

Contrairement aux années précédentes, pour ne pas être en concurrence avec le bal des pompiers de Rouillac le 1er samedi du mois de Juillet, le traditionnel repas de village aura lieu cette année le dernier samedi du mois de Juin, c'est à dire le **samedi 29 Juin 2024** à partir de 19h.

← **RADAR PEDAGOGIQUE :**

Dans un soucis constant d'améliorer la sécurité de tous, un Radar Pédagogique a été installé sur la RD18 (route d'Echallat)

Il est placé à l'entrée du bourg bien après le panneau d'entrée en agglomération, c'est à dire, là où la vitesse est limitée à 50km/h.

Il est en fonctionnement depuis quelques semaines.

Il indique à l'avance la vitesse aux usagers, et alerte le cas échéant, la nécessité de ralentir.

Merci à chacun de profiter de cet outil pour prendre conscience de sa vitesse en entrée du bourg et de contribuer aux respects des consignes de sécurité.



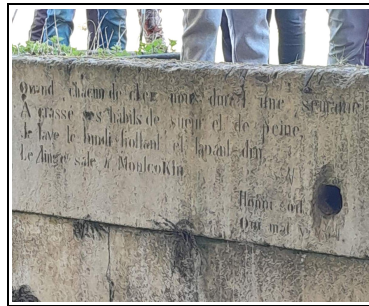
◀ RANDONNEE PATRIMOINE :



Sous un beau soleil nous nous sommes retrouvés au nombre de 55 sur la belle place du Dr AMIAUD.

Habitants de Saint-Cybardeaux et des alentours se sont mélangés pour un moment de convivialité et de découverte.

Mme CHENEBIN, guide conférencière à l'Office du tourisme du Rouillacais nous a proposé un petit tour à pied et nous a fait découvrir des sites remarquables.



Une belle longère
Chez M. et Mme FAVRE.



M. FAVRE dont le métier insolite est bruiteur pour le cinéma. Nous avons eu la chance d'assister à une démonstration.



Nous avons été bien accueilli chez Messieurs BARBIER et CABARET et impressionnés par cette « Belle mystérieuse ».

Mme Solange JACOB nous a régallé avec ses merveilles! Merci à elle.

← CEREMONIE DU 08 MAI :

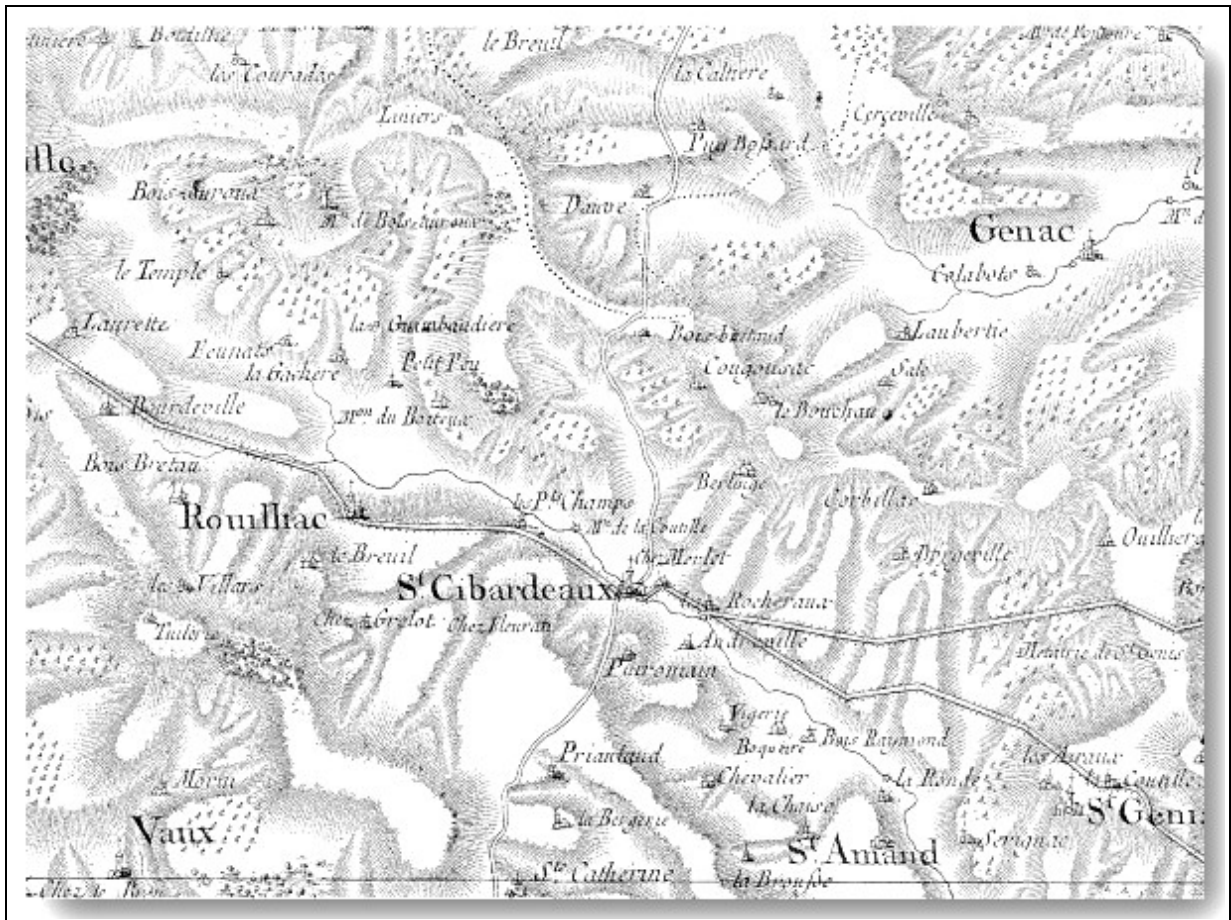
L'ensemble des administrés de la commune est invité à participer avec les Anciens Combattants à la cérémonie du 08 Mai.

Rassemblement sur la place du Docteur Amiaud à 10h30 ;

Dépôt de gerbe et recueillement aux Monuments aux Morts.

Après la cérémonie un pot de l'amitié offert par l'amicale des Anciens Combattants, sera servi à la salle polyvalente.

← LE SAVIEZ VOUS :



Andreville, Bois Chabot, Bois Raymond, Brelinge , Chez Boiteau, Chez Merlet, Chez Proullaud, Cougoussac, Coutille, Dauves, Dorgeville, Grosville, La Bergerie, La Chevalerie, La Vigerie, Les Bouchauds, Les Bruns, Les Petits Champs, Les Rochereaux, Puyromain, Sainte-Catherine.

Tous ces lieux-dits étaient déjà répertoriés, à quelques variantes orthographiques près, sur la Carte de Cassini à la fin du XVIIIe siècle ;

Source : Office de Tourisme du Rouillacais

ASSOCIATIONS

AMICALE DES ANCIENS :

Opération Tulipes contre le Cancer organisée par le Lion's Club

Cette année encore, le club de l'amitié a répondu présent à l'appel lancé par le Lion's Club pour sa 30ème campagne contre le cancer.

Et ce sont 127 500 bulbes plantés à l'automne qu'il a fallu récolter et mettre en bouquet.

Le lundi c'est le Club de l'Amitié, paré d'une expérience à toute épreuve, qui était sur la brèche pour cueillir et confectionner les bouquets et ce, dans une ambiance conviviale et chaleureuse d'autant que le Lion's Club offrait en milieu de matinée une pause avec un casse-croûte très copieux. Un grand merci à eux et aux 23 bénévoles du club qui ont répondu présents pour la bonne cause.

Communiqué de l'Amicale



ASSOCIATION FONCIERE :

Compte rendu réunion bureau du 28 Mars 2024

Présents : MM BERTRAND Philippe, CHANGEANT, COBERAC, PINAUD, NOBLET Pierre, ROY Gilles, NOBLET Laurent, TURPEAU et LAVOIX.

Absents ayant donné pouvoir : P. BRISSON qui a donné pouvoir à BERTRAND Philippe, ROY Francis qui a donné pouvoir à ROY Gilles, F. BONNEAU qui a donné pouvoir à A. CHANGEANT

Absent excusé : J-L. BOUTIN

Absents : MM BRIAND, MERCEREAU, PAUBY, DUCOURET, BERTRAND Fabrice et VIGNERON.

Secrétaire de séance : NOBLET Laurent

- **Approbation du Compte de Gestion 2023**

Le Bureau de l'Association Foncière, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le Compte de Gestion 2023 de l'Association Foncière dressé par la SGC de Cognac.

- **Vote du Compte Administratif 2023**

Monsieur Philippe BERTRAND, Président, donne lecture au bureau du Compte Administratif 2023 qui fait apparaître **un excédent de fonctionnement de 13 353,19 €** et **un excédent d'investissement de 1,00 €**.

Il quitte alors la salle afin qu'il soit procédé au vote de ce Compte Administratif sous la présidence de Monsieur NOBLET Pierre, doyen du bureau.

Vote pour : 11 Vote contre : 0 Abstention : 0

Le Compte Administratif 2023 est alors voté à l'unanimité des membres présents et représentés

- **Affectation des Résultats Exercice 2023**
Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'affecter les résultats de l'exercice 2023 comme suit :
Excédent de fonctionnement 2022 : 19 618,33 €
Déficit de fonctionnement 2023 : 6 265,14 €
Excédent de fonctionnement au 31/12/2023 : 13 353,19 €
001/Excédent d'investissement 2022 : 1,00 €
001/ Excédent d'investissement 2023 : 0,00 €
Excédent d'investissement au 31/12/2023 : 1,00 €
1068/ Recettes d'investissement : 0,00 €
Affectation 002 (Recettes de fonctionnement) : 13 353,19 €
- **Vote du Budget Primitif 2024**
Monsieur Philippe BERTRAND, Président, présente au Bureau le Budget Primitif 2024 de l'Association Foncière qui s'équilibre à la somme de **25 454,19 €** en section de fonctionnement et à la somme de **1,00 €** en section d'investissement.
Il est alors adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.
- **Montant de la Ferme**
Sur proposition de Monsieur le Président, le Bureau de l'Association Foncière, après en avoir délibéré, maintient à l'unanimité des membres présents et représentés pour l'année 2024, la ferme à **6 quintaux** de blé-fermage par hectare de terrain cultivé.
L'indice des fermages appliqué pour 2024 sera celui fixé par arrêté préfectoral
- **Indemnité secrétaire pour 2024**
Sur proposition de Monsieur le Président, le Bureau de l'Association Foncière vote à l'unanimité des membres présents et représentés la somme de **950 €** au titre de l'indemnité de secrétaire pour l'année 2024
- **Augmentation de la Taxe de Remembrement pour 2024**
Monsieur le Président suggère au Bureau de délibérer sur le montant de la taxe de remembrement qui était pour 2023 de 6,20 € par hectare.
Le Bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'appliquer une hausse et de porter le montant de la Taxe de Remembrement à **6,50 € de l'hectare remembré pour 2024.**
La superficie prise en compte est celle au 1er Janvier 2024. Toute vente de l'année en cours sera prise en compte sur l'année N+1.
De plus le Bureau décide de maintenir le seuil minimum de recouvrement de **5,00 €** (ainsi toute somme inférieure à ce seuil sera recouvrée à hauteur de 5,00 €)
- **Examen devis travaux sur chemins d'exploitation**
Monsieur le Président présente au Bureau plusieurs devis établis par l'entreprise BOULESTIER TP pour des travaux à réaliser sur divers chemins d'exploitation :
 - * Travaux sur chemin d'exploitation n° 41 dit des Grandes Chenardes : 1 176 € TTC
 - * Travaux sur chemin d'exploitation n° 11 dit des Bouchauds : 4 233 € TTC
 - * Travaux sur chemin d'exploitation n° 8 dit de la Broue : 5 661 € TTC
 - * Travaux sur Chemin d'Exploitation n° 34 dit de Luzine : 5 328 € TTC
 Le Bureau, après en avoir délibéré, au vu des travaux à réaliser et compte tenu de la Trésorerie, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de retenir l'ensemble des devis établis par l'Entreprise BOULESTIER TP **pour un montant total de travaux de 16 398 € TTC.**
- **Questions diverses**
Monsieur le Président évoque la dégradation du Chemin d'Exploitation dit « Des Combes » par un propriétaire exploitant.
Un devis a donc été demandé à l'entreprise BOULESTIER TP en vue de la réfection du chemin, étant précisé que ces travaux seraient bien sûr à la charge de celui qui a dégradé le dit chemin..
Le devis a alors été refusé par l'exploitant qui s'engage à faire effectuer à ses frais la réparation par une entreprise de son choix. L'Affaire est donc à suivre.

GYM ROCK :

◀ **Dimanche 05 Mai 2024 :**
de 8h à 18h

L'association Gym-Rock
organise son traditionnel

Bric à Brac

Bout de but de terrain de foot

Randonnée : 2ème édition



Le groupe des 6 kms

Une soixantaine de marcheurs ont participé à la randonnée annuelle.

Convivialité et bonne humeur étaient au rdv pour découvrir les charmes de sentiers inconnus de notre territoire.

Pour conclure l'événement, tout ce petit monde s'est retrouvé en partageant le verre de l'amitié.

Communiqué de l'Association

DIMANCHE 05 MAI

De 8h À 18h

BRIC A

BRAC



Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique

SAINT-CYBARDEAUX

AU TERRAIN DE FOOT

RESTAURATION / BUVETTE

2€ le mètre linéaire
Réservation souhaitée

Organisé par
Gym Rock

Réservation et Renseignements: 06.24.70.74.30 / 06.78.25.82.93

ENSEMBLE EN FÊTE :

Samedi 04 Mai 2024

ENSEMBLE EN FÊTE
Saint-Cybardeaux

NOUVEAU : LE COMITÉ DES FÊTES DE
SAINT-CYBARDEAUX ORGANISE

REPAS DANSANT

1ère EDITION

SALLE DES FÊTES DE SAINT-CYBARDEAUX

19H00 | 4 MAI 2024

23€*
12€* menu
-12 ans

MENU

- 1 VERRE OFFERT
- SALADE DE GÉSIERS
- JAMBON À L'OS ET GRATIN DAUPHINOIS
- TARTE AUX POMMES
- CAFÉ

UNIQUEMENT SUR
RÉSERVATION AVANT LE
24/04/2024

ensemblenfete@gmail.com

- 06 78 25 82 93
- 06 70 26 16 93
- 06 49 71 56 54

paiement à la réservation

SOIRÉE ANIMÉE PAR
BASTIEN ANIM

ATOL MON OPTICIEN

INTER SPORT

*prix TTC par personne hors boissons, paiement à la réservation

- Ne pas jeter sur la voie publique
- L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.
- Pour votre santé, pratiquez une activité physique régulière.

ENSEMBLENFETE

Samedi 22 Juin 2024

ENSEMBLE EN FÊTE
Saint-Cybardeaux

Le comité des fêtes organise

MARCHE GOURMANDE

SAMEDI 22 JUIN 2024

Depart : Place Dr. Amiaud à Saint-Cybardeaux

Départ libre
de 18h30 à 20h

Buvette
Restauration

3 parcours

WOUBLIEZ
PAS VOS
COUVERTS

MENU

- APÉRO
- FROMAGE
- ENTRÉE
- DESSERT
- PLAT
- CAFÉ

14€ adulte | 10 € enfant (6-12ans)

UNIQUEMENT SUR RÉSERVATION
AVANT LE 12/06/2024 :

- ensemblenfete@gmail.com
- 06 78 25 82 93
- 06 70 26 16 93

paiement à la réservation

ATOL MON OPTICIEN

INTER SPORT

*prix TTC par personne hors boissons, paiement à la réservation

- Ne pas jeter sur la voie publique
- L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.
- Pour votre santé, pratiquez une activité physique régulière.

ENSEMBLENFETE

Ensemble En Fête

AMICALE DES DONNEURS DE SANG DU ROUILLACAIS :

L'Amicale du Don du Sang Bénévole du Rouillacais, en collaboration avec l'Établissement Français du Sang organise 6 collectes durant l'année 2024.

- **Jeudi 13 Juin 2024 : Genac**
Salle Polyvalente de 16h30 à 19h30.
- **Vendredi 09 Août 2024 : St Genis d'Hiersac**
Salle Polyvalente de 16h30 à 19h30.
- **Mardi 08 Octobre 2024 : Genac**
Salle Polyvalente de 16h30 à 19h30.
- **Mardi 03 Décembre 2024 : St Cybardeaux**
Salle Polyvalente de 16h30 à 19h30.



CLUB DES CINEPHILES :

← Du MARDI 23 AU SAMEDI 27 AVRIL :

16^e FESTIVAL DU FILM BRITANNIQUE EN CHARENTE



Saint-Fraigne | Rouillac | Marcillac-Lanville

PROGRAMME

| | |
|---------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| MAR. 23 AVRIL | 20h30 A Haunting in Venice (Mystère à Venise) Saint-Fraigne La Maison de l'eau |
| VEN. 26 AVRIL | 20h30 What's Love Got To Do With It? (Et l'amour dans tout ça ?) Rouillac Auditorium du Vingt-Sept |
| SAM. 27 AVRIL | 17h30 Mothering Sunday (Entre les lignes) 20h The Unlikely Pilgrimage of Harold Fry (L'improbable voyage d'Harold Fry) Marcillac-Lanville Salle des fêtes |
| DIM. 28 AVRIL | 15h Blue Jean 18h The Old Oak Rouillac Auditorium du Vingt-Sept |

TARIF

Tarif unique : 1 place = 4 euros
Billetterie sur place avant chaque séance

Tous les films sont diffusés
en **version originale sous-titrée français**.
All films are in **English with French subtitles**.
Ouverture des sites 30 minutes avant les séances.

RESTAURATION

Collation sur place à Marcillac-Lanville

ANNA SEARLE FESTIVAL

16^e festival du film britannique en Charente

Tous les films sont diffusés en version originale sous-titrée français.

Ouverture des sites 30 minutes avant les séances.

Tarif

- Tarif unique : 1 place = 4 euros
- Billetterie sur place avant chaque séance

Restauration

- Collation sur place à Marcillac-Lanville

Renseignements

- 06 20 65 70 44 (français)
- 05 45 36 11 06 (English)

Site Web Anna Searle :

<https://annasearlefestival.wixsite.com>

À TOUTES LES ASSOCIATIONS :

Si vous souhaitez communiquer vos événements via les supports communaux, n'hésitez pas à déposer vos articles à la mairie et merci d'anticiper les dépôts de vos annonces d'événements à venir pour qu'elles soient publiées à temps :

- Sur **St Cybardeaux Informations**,
- Sur **Intramuros**,
- **Possibilité également de publier via l'Office du Tourisme du Rouillacais.**

INFORMATIONS DIVERSES

DEPISTAGE DU DIABETE :

LE LIONS CLUB DE ROUILLAC
ORGANISE LE SAMEDI 27 AVRIL
DE 9H A 16H A LA MAIRIE DE ROUILLAC

UN DEPISTAGE DU DIABETE
TEST GRATUIT FAIT PAR UNE EQUIPE MEDICALE

LES LIONS CLUBS DE FRANCE
organisent

LES JOURNÉES NATIONALES DE
**DÉPISTAGE
DU
DIABÈTE**

TESTS GRATUITS DE GLYCÉMIE PAR UNE ÉQUIPE MÉDICALE

LIDER
Diabète

LIONS INTERNATIONAL DÉPISTAGE ET RECHERCHE DIABÈTE

Abbott ARS SCHENKER Roche bouygues energie Cyprien opervice

LA PALENE / LA GRANDE PARADE :

**La Grande Parade
du Rouillacais**

La Palène

21 JUIN 2024 - 19h
Av. Paul Ricard & Jean Monnet à Rouillac

Entrée gratuite
CAVALCADE, BAL & CONCERT
Bar & Restauration sur place

Rouillacais CHARENTE JOURBERT LEROI BATLAND

MEDIATHEQUE DE ROUILLAC :



Mardi : 14h00 – 18h30

Mercredi : 10h00 - 13h00 / 14h00 - 18h30

Vendredi : 14h00 – 18h30 et Samedi : 9h00 – 13h00

139 Boulevard d'Encamp

16170 ROUILLAC

Tél : 05 45 96 48 56

<https://www.mediathequedurouillacois.fr/>

A LA MEDIATHEQUE VOUS POUVEZ...

Emprunter des livres, des CD, des DVD, des magazines...

Effectuer des recherches et travailler sur place

Consulter Internet

Lire... le journal, les revues et tout ce que vous voulez !

NOUVEAUTES « AUTOMOBILE » :

La carte verte disparaîtra pour l'ensemble des véhicules immatriculés à compter du 1^{er} avril 2024

La preuve de l'assurance sera désormais rapportée par la consultation du Fichier des Véhicules Assurés (FVA), qui compile l'ensemble des contrats d'assurance automobile « au tiers » du territoire français. Ce fichier est accessible aux forces de l'ordre lors de contrôles.

Le permis de conduire est désormais possible à partir de 17 ans !

Dès le 1^{er} janvier 2024, les personnes ayant 17 ans révolus pourront s'inscrire en auto-école et conduire en toute autonomie dès l'obtention du permis B. Elles devront avoir eu le code avant de passer l'épreuve de conduite.

Journal municipal réalisé par la commission communication :

Frédéric BOURINET ; Jean-Marie GASCHET ; Jérémy LAVOIX ; Claire PENNEC ; Francis ROY ; Bastien TRUFFANDIER

Rédaction par secrétariat mairie (Compte-rendu Conseil Municipal), et commission communication.

Mise en page : commission communication.

Impression par nos soins - (semaine 17) - Distribution par C.-M.